

Tout savoir sur l'eBox

La nouvelle boîte aux lettres électronique pour vos documents officiels

Vous êtes du genre à perdre les documents officiels reçus par la poste ? Vous souffrez de phobie administrative et n'êtes plus trop sûr d'avoir conservé votre avertissement extrait de rôle ? Un nouvel outil qui sera disponible dès ce jeudi 4 octobre vous permettra de remettre de l'ordre dans vos papiers. Grâce à la **eBox**, sorte de boîte aux lettres électronique, tous les Belges pourront retrouver en un seul endroit les documents émis pour eux par les administrations fédérales, régionales et communales.

The image shows a screenshot of the eBox website interface. On the left, a dark blue box with a red border contains the text: "eBox", "CONNECTEZ-VOUS POUR CONSULTER VOS DOCUMENTS OFFICIELS.", and the ".be" logo. To the right, a grid of service tiles is displayed under the heading "Services en ligne". The tiles include: "my career.be" (Consultez vos données de carrière), "my pension.be" (Consultez votre dossier de pension), "Student At Work" (Eudam ?), "HORECA @ WORK" (Vous êtes un travailleur occasionnel dans l'horeca ?), "e-citizen.be" (e-citoyen), "Ma carte de contrôle Chômage complet" (Vous êtes chômeur complet indemnisé ?), "votre compte de pension en Belgique", and "INTERIM @ WORK" (Interim ?).

MyCareer, MyPension, Student At Work... autant de services déjà accessibles en ligne, auxquels viendra s'ajouter la eBox (ici encadrée en rouge).

Concrètement, l'eBox fonctionne un peu comme une boîte mail classique sur laquelle vous recevez des documents numérisés.

Mais n'importe qui ne peut pas vous y envoyer des messages.

Seules les administrations peuvent communiquer avec vous par ce moyen. On "manque un peu de la version digitale du 'coin de table' de la cuisine où l'on entassait tous les documents avant, d'une fois par semaine, régler toute cette paperasse. Maintenant avec **l'eBox**, ce sera la version virtuelle", promettait Alexander De Croo (Open Vld), le ministre fédéral de l'Agenda numérique, en novembre 2017.

En fait, le principe d'une centralisation des documents existait déjà via une multitude de portails rassemblés sur mysocialsecurity.be. Le site [MyMinFin](https://myminfin.be) permettait aussi de retrouver ses avertissements extrait de rôle et de consulter ses données mobilières et immobilières. Mais "il est assez pénible de devoir s'enregistrer partout et de devoir retenir toutes les données d'identification", reconnaît le gouvernement fédéral sur le site passezaudigital.be.

Un outil... progressivement enrichi

Le but de **l'eBox** est donc d'y remettre de l'ordre... progressivement. Dans un premier temps, la sécurité sociale et les pensions y prendront part. Pour les autres services fédéraux, régionaux et communaux, "l'agenda n'est pas encore très précis".

"Les autorités fédérales vont mettre de plus en plus de documents à votre disposition en version électronique dans votre **eBox**. Les autorités locales, les villes et les communes, les régions et les provinces ainsi que d'autres organisations telles que bpost banque leur emboîteront le pas. Pour l'utilisateur que vous êtes, cela représentera moins de tracasseries, moins de temps perdu et moins d'histoires. Mais ce sera aussi et surtout bien plus pratique", promet-on au niveau fédéral.

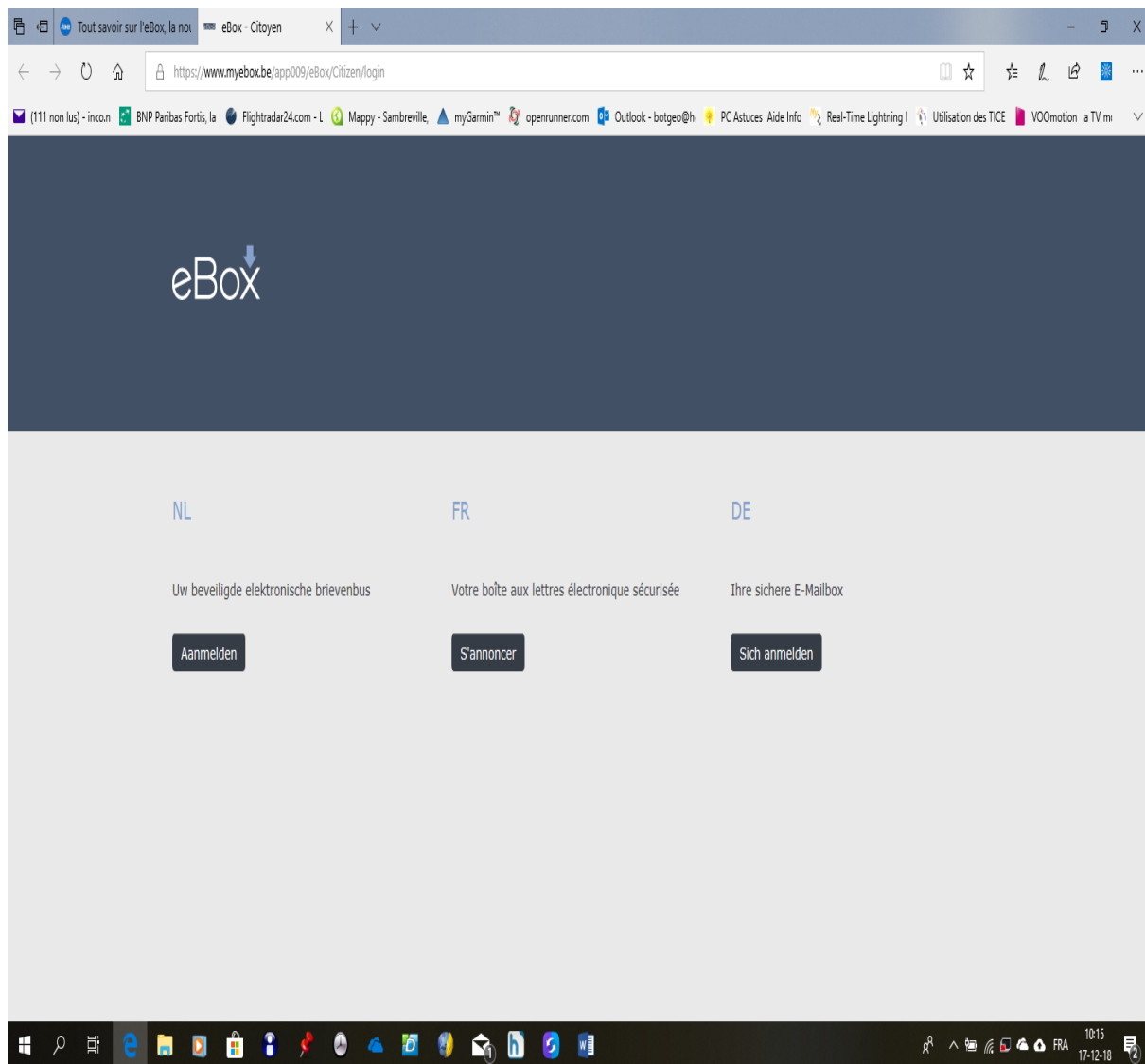
Facile d'accès ?

La connexion à **l'eBox** sera-t-elle plus simple qu'à l'heure actuelle ?

Les différents navigateurs internet sur le marché, les incompatibilités entre systèmes d'exploitation et les lecteurs de carte d'identité erratiques mettent parfois la patience du citoyen à rude épreuve...

Sur le site [DigitalBelgium.be](https://digitalbelgium.be), on trouve cette promesse faite aux citoyens utilisateurs de la boîte : "Ils y auront accès via le single sign-on : on s'enregistre la première fois avec l'eID, Itsme (une application pour téléphones portables qui permet de gérer son identité numérique, NDLR), ou un autre moyen d'authentification mobile convivial pour avoir ensuite automatiquement accès à l'ensemble de ses informations, ce qui simplifiera considérablement les communications numériques

Créer son Ebox



CSAM S'identifier à l'administration en ligne

Choisissez votre clé numérique pour vous identifier. [Besoin d'aide?](#)

Clé(s) numérique(s) avec l'eID ou identité numérique

- IDENTIFICATION avec un lecteur de cartes eID
- IDENTIFICATION via itsme
[Créer votre compte itsme](#)

Clé(s) numérique(s) avec code de sécurité et nom d'utilisateur + mot de passe

- IDENTIFICATION avec un code unique via une application mobile
- IDENTIFICATION avec code de sécurité via token

Important à savoir!

Important à savoir !

Une fois que vous êtes identifié(e) avec une clé numérique, vous avez automatiquement accès via CSAM à d'autres services publics en ligne sécurisés par la même clé. Cela vaut tant que la fenêtre de votre navigateur est active.

S'identifier via CSAM sur les services en ligne de l'Administration

Pour accéder à tous les documents officiels disponibles en ligne, il faut d'abord créer un compte **eBox**. Pour cela, branchez votre lecteur de carte d'identité sur le port USB de votre ordinateur ou avec **Itsme**.

Tapez ensuite "myebox.be" dans un navigateur. Après identification électronique de votre carte d'identité, un formulaire d'inscription s'affiche. Il demande trois choses:

- la langue d'utilisation (mais vous pourrez toujours opter, plus tard, pour l'une des trois langues nationales),
- un numéro de téléphone et
- une adresse mail. C'est par cette adresse que le service eBox d'information vous avertira de l'arrivée de nouveaux documents vous concernant.

Cachez ce papier que je ne saurais voir

Dans la même fenêtre, une case à cocher permet de demander d'interrompre parallèlement l'expédition des versions papier au profit des seuls documents numérisés. Mais dans ce cas, les documents officiels ne vous seront plus envoyés que sous forme électronique. L'avantage est qu'ils seront tous conservés dans le système et peuvent être retrouvés sur base des critères "lu", "non-lu" et "tous".

Pour en savoir davantage sur ce service, le formulaire propose, sous forme de document PDF de lire le règlement d'utilisation.

Après avoir enregistré ce formulaire (en bas à droite du document), votre profil d'utilisation est créé.

La barre de profil, placée horizontalement dans le haut de l'écran, permet de cliquer sur "votre **eBox**". Dans la seconde, apparaissent alors les documents disponibles. Dans le cas de notre test, une information sur la pension complémentaire. Ce document ne fournit pas l'information complète, mais effectue un renvoi vers le site émetteur du message officiel. En l'occurrence le page de "Mypension".

Conclusion : le service fonctionne bien (avec, parfois, des termes anglais qui s'affichent on ne sait trop pourquoi) et se révèle intuitif. En revanche, les sources de documents disponibles sont encore insuffisantes : aucun avertissement extrait de rôle, ni aucun document émanant de l'administration communale dans notre **eBox**. Pour cela, il faudra encore être patient. Mais à terme, cela devrait permettre de sauver quelques arbres.